

Sommaire de cette rubrique :

[Le partenariat en EEDD](#)

[Les structures et les personnes ressources](#)

[Les partenaires pédagogiques et techniques](#)

[Les collectivités publiques territoriales](#)

[Les fondations](#)

Au sein de la problématique plus large d'un développement durable pour la planète et ses habitants, l'éducation à l'environnement fait partie des priorités de la Région Rhône-Alpes depuis quelques années. Aujourd'hui tous les acteurs se rassemblent pour construire ensemble une éducation à l'environnement vers un développement durable cohérente et répondant de mieux en mieux aux enjeux posés par la problématique environnementale au niveau local comme au niveau planétaire. Ce champ éducatif s'élabore depuis une trentaine d'années autour de principes et de valeurs fondateurs tels que le respect (de son environnement, de soi et des autres), la solidarité, la responsabilité, le partenariat... Un des principes fondamentaux de l'EEDD est que l'on ne peut pas agir tout seul, que l'on ne peut pas être compétent sur tout, d'où l'affirmation forte de l'importance des démarches partenariales.

L'EEDD est un secteur riche et varié dont les acteurs sont très diversifiés et particulièrement compétents. Ils pourront intervenir d'une manière complémentaire sur des thèmes adaptés à vos objectifs (citoyenneté, ville, nature, environnement, eau, déchets, énergie, biodiversité, recyclage, art...).

L'intérêt de monter un partenariat est à la fois de faire appel à des compétences variées chez les acteurs locaux, de partager votre projet avec des professionnels expérimentés, d'avoir une multiplicité des points de vues et un projet particulièrement adapté au territoire dans lequel vous vous inscrivez.

Les acteurs locaux pourront ainsi vous accompagner dans votre projet. Ils vous permettront de mieux utiliser les ressources offertes, d'enrichir votre réflexion et de diversifier les situations où les élèves développent leurs capacités d'observation, d'analyse et leur réactivité.

Un Espace Régional de Concertation en EEDD en Rhône-Alpes :

L'Espace Régional de Concertation en EEDD rassemble les acteurs régionaux qui ont souhaité réaffirmer leur volonté commune de généraliser et de mettre en cohérence l'EEDD sur le territoire Rhonalpin. Impulsé en 2005 il verra le jour officiellement en 2009 suite à la signature de la Convention Cadre en EEDD. Actuellement, les membres de l'ERC-EDD sont : la préfecture de Région Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, les rectorats des académies de Lyon et de Grenoble, les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne, l'ADEME et le GRAINE Rhône-Alpes.

[Retour haut de page](#)

Le partenariat en EEDD

Le partenariat c'est l'alliance pour un temps défini et un objectif donné d'au moins deux personnes ou structures qui allient leurs compétences et leurs ressources pour réaliser une action commune de laquelle chacun tirera des bénéfices. Le partenariat se différencie en cela de la commande, du sponsoring, de la délégation ou de la sous-traitance.

Comment monter un partenariat en pratique ? (<http://eduscol.education.fr>)

- Se concerter au sein de l'équipe éducative pour préciser les attentes du projet et décider de son éventuelle inscription au projet d'établissement.
- Identifier les partenaires possibles en fonction de la problématique choisie (afin de respecter le principe de neutralité de l'école, il est conseillé de faire appel à des partenaires qui portent des discours contradictoires). Cette démarche doit amener les participants à examiner différentes thèses. L'EEDD est une éducation à l'esprit critique.
- Vérifier s'il n'existe pas de convention déjà passée avec des partenaires potentiels au niveau de la commune, du département, de la région, avec l'IA ou le rectorat.
- Fixer avec les partenaires le contenu et les objectifs du projet.
- Établir un cahier des charges ou un descriptif selon l'ampleur ou la durée du projet afin de définir le rôle de chaque partenaire (le porteur du projet reste le maître d'œuvre, l'intervenant extérieur ne peut se substituer au maître ni les documents ou outils pédagogiques au manuel).
- Établir un calendrier.
- Déterminer en commun des critères d'évaluation du projet.
- Rédiger un bilan.

[Fiche Repère 8 > Regards sur le partenariat en EEDD](#)

[Retour haut de page](#)

Les structures et les personnes ressources

Des personnes et structures ressources, professionnelles de l'EEDD dans votre région ou votre département, sont habilitées à vous aider ou vous orienter dans votre démarche. N'hésitez pas à les contacter.

Le GRAINE Rhône-Alpes

Association loi 1901, le GRAINE Rhône-Alpes est le Réseau Régional pour l'Éducation à l'Environnement, il regroupe une centaine de structures d'EEDD adhérentes ainsi que des adhérents individuels. Son objectif est de contribuer à faire progresser les pratiques et compétences des acteurs de l'éducation à l'environnement en Rhône-Alpes et de développer et généraliser l'EEDD dans la région. Dans ce but, il anime et coordonne au niveau régional une dynamique d'échange, de partage d'expériences, de réflexion et d'action. Le GRAINE, carrefour d'expériences et de réflexions, tient compte de la diversité des acteurs, des publics et des partenaires, et favorise la circulation des informations, les échanges, les rencontres et les partenariats. L'association est ouverte à toute personne ou structure intéressée par l'éducation à l'environnement : associations, institutions, collectivités territoriales, établissements scolaires, centres de loisirs, centres d'hébergements, professionnels de l'environnement, enseignants, animateurs, éducateurs, individus... Le GRAINE n'existe que par la diversité des acteurs et des champs de l'éducation à l'environnement. Concrètement, le GRAINE peut vous accompagner dans le montage de votre projet et vous orienter vers les structures ou organismes partenaires pertinents compte-tenu de vos objectifs.

[GRAINE Rhône-Alpes](#)

32 rue Sainte Hélène

69002 Lyon

tél. 04 72 77 19 97 - fax 04 72 77 19 98

www.graine-rhone-alpes.org

info@graine-rhone-alpes.org

Les Rectorats des Académies de Grenoble et de Lyon

Suite à la circulaire de juillet 2004, les Rectorats des Académies de Grenoble et de Lyon ont engagé au niveau académique une réflexion qui a abouti à la mise en place de plans académiques d'accompagnement de la généralisation de l'EEDD. Des comités académiques ouverts aux partenaires institutionnels et associatifs ont également été mis en place.

Le chargé de mission EEDD de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de l'Académie est la personne ressource pour les enseignants qui souhaitent monter un projet spécifique. Il élabore des stages de formation pour les enseignants et participe à la conception des activités et au développement d'un réseau de correspondant et de formateurs en EEDD. Dans chaque Inspection Académique, il existe un chargé de mission des projets culturels, scientifiques et d'EDD.

Vous pouvez également contacter les Centres Régionaux et Départementaux de Documentation Pédagogique.

Académie de Lyon

Rectorat de Lyon

92, rue de Marseille

BP 7227

69354 LYON Cedex 07

tél : 04 72 80 64 20

Responsable académique EDD : George Grousset IA-IPR

Délégué académique à l'action culturelle (DAAC) : Serge Ferreri

Chargée de mission EEDD (DAAC) : Sylvie Babin sylvie.babin@ac-lyon.fr

Académie de Grenoble

Rectorat de Grenoble

7 place Bir-Hakeim

BP 1065

38021 GRENOBLE Cedex

tél : 04 76 74 70 00

Responsables académiques EDD : Pascal Boyries

IA-IPR Histoire-Géographie et Pierre Jauzein, IA-IPR SVT

Chargée de mission EEDD (DAAC) : Cécile Billard cecile.billard@ac-grenoble.fr

Sites ressources EEDD des Académies :

www.ac-grenoble.fr/action.culturelle/DAAC/environnement/index.html

www.ac-grenoble.fr/cddp07/eedd/article2.php3?id_article=97

[Retour haut de page](#)

La DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes)

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports développe des activités en faveur de la jeunesse, de la vie associative, du sport et de la formation des cadres. Elle organise la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA, BAFD). Elle coordonne et contrôle également la formation des animateurs professionnels (BP JEPS). La DRJS possède une antenne plus spécialisée sur les questions liées à la montagne. Cette délégation intervient notamment sur les formations pour la préparation des brevets d'État (accompagnateur en montagne, moniteur de ski, guide de haute montagne).

DRJSCS

245 rue Garibaldi

69003 Lyon

tél. 04 78 60 40 40

www.drdjs-rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr/

Retrouvez le détail des personnes ressources au sein des Inspections Académiques et des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports sur le site www.les-ekoacteurs.org
Rubrique Votre projet/Qui contacter?

Les partenaires pédagogiques et techniques : les acteurs de l'EEDD en Rhône-Alpes

Les acteurs de l'EEDD sont des personnes et des structures, souvent associatives, qui travaillent à la pédagogie et à la sensibilisation au quotidien, ils possèdent ainsi des compétences affinées sur les différents domaines du développement durable. Lorsque l'on met en place un projet d'EEDD il est important de mobiliser les personnes ayant un savoir-faire, des compétences, des connaissances, une expérience. En effet, le partenariat est un des fondements de l'EEDD (on n'est pas compétent sur tout). Selon les objectifs de votre projet, vos partenaires peuvent intervenir sur différents domaines et différentes thématiques :

- découverte de la biodiversité
- lecture de paysages
- développement durable
- nature
- commerce équitable
- diversité culturelle
- eau
- air
- déchets
- énergie
- découverte du territoire
- alimentation
- jardins
- recyclage
- art et nature

Ils sauront alterner des méthodes et approches pédagogiques complémentaires en apportant :

- des méthodes pédagogiques actives
- des approches variées (sensibles, imaginaires, de terrain, ludiques...)
- des outils pédagogiques adaptés à différents publics
- des supports d'animation originaux...

Vous retrouverez l'ensemble des acteurs régionaux dans l' ['Annuaire des acteurs](#) en ligne sur ce site.

Les collectivités publiques territoriales

Lorsque vous montez votre projet, vous passez par une phase de recherche de financements, pour cela il faut avoir élaboré un dossier de présentation de votre projet et avoir identifié les sources de financements envisageables. Les collectivités publiques mettent à disposition de l'argent public sous forme de subventions. Les financements peuvent être mis à disposition par des collectivités territoriales (Région, départements, communes, communauté de communes, syndicats de rivières, syndicats mixte...), les mairies (qui ont des compétences dans de nombreux domaines et doivent être informées de votre démarche), ou des services de l'Etat (Agence de l'eau, Ademe, ONF...). Une subvention est une aide publique, elle obéit à des règles de droit public. Il faut se renseigner sur le domaine de compétence des collectivités territoriales visées.

Le Conseil Régional

La Région met en place et participe à différents dispositifs et appels à projets en l'EEDD tels que Objectif Terre pour les Lycées, ou Les Ekoacteurs pour les écoles, les collèges et les centres de loisirs. Elle impulse aussi le développement de lycées écoresponsables en affirmant une politique régionale volontaire et dynamique sur ces sujets.

Région Rhône-Alpes

Direction de l'environnement et de l'énergie

Service éducation à l'environnement et à la prévention des risques

78 route de Paris - BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

tél. 04 72 59 40 00 - fax 04 72 59 42 18

Contact : Jérôme Barbaroux

www.rhonealpes.fr/62-education-a-l-environnement.htm

[Retour haut de page](#)

DREAL Rhône-Alpes (anciennement DIREN)

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Au sein du service Développement Durable, Grenelle, Partenariats, la DREAL anime et coordonne le réseau des services de l'Etat au niveau régional et départemental. Sous l'autorité du préfet de région, elle met en œuvre les politiques environnementales.

Direction Régionale de l'Environnement
208, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex03
tél. 04 37 48 36 00 - fax : 04 37 48 36 01
Contact : Geneviève Lefrançois et Gérard Berne
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/

Les Conseils généraux

Les Conseils généraux en Rhône-Alpes ont tous une politique affirmée en matière d'environnement et de Développement durable. Chaque Conseil général contribue et soutient l'EEDD mais les modalités sont différentes en fonction de chaque département.

Conseil général de l'Ardèche : www.ardeche.fr
Conseil général de l'Ain : www.ain.fr
Conseil général de la Drôme : www.ladrome.fr
Conseil général de la Loire : www.loire.fr
Conseil Général de l'Isère : www.isere.fr
Conseil Général du Rhône : www.rhone.fr et l'espace de travail numérique www.laclass.com
Conseil général de la Savoie : www.savoie.fr
Conseil général de la Haute-Savoie : www.cg74.fr

Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

Les projets portant sur la thématique Eaux et Milieux Aquatiques sont susceptibles de bénéficier d'une aide. L'aide, d'un taux de 50 % maximum du montant HT du projet, est conditionnée à une gestion collective de l'ensemble des projets par une structure relais qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

L'Agence de l'Eau RMC a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau et à lutter contre sa pollution, à l'échelle du bassin versant français de la Méditerranée et du bassin de Corse. C'est un Établissement public de l'État, sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère des Finances. L'Agence de l'eau perçoit des redevances auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe «pollueur-payeur» (ou «préleveur-payeur»). Le

produit des redevances permet à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions selon le principe «celui qui protège les milieux, préserve, économise la ressource, lutte contre la pollution, est aidé».

L'Agence de l'eau participe à l'information, la sensibilisation, l'éducation à l'environnement vers un développement durable car elles sont essentielles pour permettre aux citoyens de comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques, d'en appréhender la fragilité et de prendre conscience de leurs responsabilités respectives dans le processus actuel de dégradation des ressources.

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk

69363 LYON cedex 07

tél. 04 72 71 26 00 - fax 04 72 71 26 01

Contact : Daniel Rivière

www.eaurmc.fr

Agence de l'Eau Loire Bretagne

La plupart des départements de la région Rhône-Alpes relèvent de l'Agence de l'Eau RMC. Cependant certains cantons de la Loire et de l'Ardèche, faisant partie du bassin versant de la Loire, relèvent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Délégation Allier-Loire amont

Centre Onslow

12, avenue Marx Dormoy

63 058 Clermont-Ferrand Cedex 1

tél. 04 73 17 07 10 - fax. 04 73 93 54 62

www.eau-loire-bretagne.fr

Le Grand Lyon

Le Grand Lyon est une communauté urbaine, composée de 58 communes avec 1,3 millions d'habitants, soit 80% de la population du département du Rhône. La superficie est de 51 500 hectares dont la moitié sont des espaces naturels et agricoles, avec 2 cours d'eau principaux: le Rhône et la Saône.

Après deux chartes d'écologie urbaine, la communauté urbaine de Lyon avec son plan de

mandat politique a inscrit la mise en œuvre d'un agenda 21 exemplaire, voté en mai 2005 désormais réalisé, avec un chapitre « Concerter, communiquer, éduquer au développement durable ». Dans ce cadre, un plan d'éducation au développement durable, a été voté en juillet 2006 et reconduit pour ce mandat ; il est composé des orientations générales et de 15 fiches actions opérationnelles.

Le vice-président en charge du plan d'éducation au développement durable est Bruno Charles. Les axes de l'éducation au développement durable sur le Grand Lyon sont l'éducation au territoire, à la citoyenneté et tout au long de la vie.

Il est mis en œuvre par un groupe interservices, animé par Olivier Martel du service stratégie d'agglomération, avec un accompagnement d'associations conventionnées.

Les services du Grand Lyon poursuivent des actions, seuls ou avec différents partenaires,

- soit en impulsant des projets,
- soit en réalisation des formations
- soit par la création d'outils pédagogiques, avec les représentants des bénéficiaires.

La communauté urbaine de Lyon participe et soutient financièrement des équipements dédiés ([Maison Rhodanienne de l'Environnement](#)

, le

[SMIRIL](#)

à Grigny, ou le centre de pédagogie eau et nature des Allivoz en cours de création au

[Grand Parc Miribel Jonage](#)

).

Les projets sont souvent partenariaux avec les communes et des associations, sur une péniche pédagogique sur le thème de l'eau et aux fleuves. L'approche sociale de l'éducation au développement durable est encouragée par un soutien à des centres sociaux qui s'engagent dans une démarche d'agenda 21.

Bruno Charles, Vice-président du Grand Lyon, chargé du plan d'éducation au développement durable

Olivier Martel, Chargé du plan d'éducation au développement durable

omartel@grandlyon.org

Communauté urbaine de Lyon

Hôtel de communauté

20, rue du Lac – BP 3103

69399 Lyon Cedex 03

tél. 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

[Contacts et partenaires pour des projets dans le cadre du Plan d'EED du Grand Lyon](#) (pdf)

[Publications pédagogiques téléchargeables](#)

[Retour haut de page](#)

Les Fondations

Une fondation est une personne morale à but non lucratif créée par un ou plusieurs donateurs, eux-mêmes pouvant être des personnes physiques ou morales, pour accomplir une œuvre d'intérêt général. Une fondation, c'est avant tout de l'argent privé mis à disposition d'une cause publique.

Fondation Nature et Découvertes

Cette fondation finance des projets concrets et pratiques développant des actions pédagogiques ou de protection de la nature en France. La réalisation des projets doit permettre à terme de promouvoir une réelle connaissance de la nature et de participer activement à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Le projet doit être porté par une personne morale. Il n'y a pas de plafond de financement.

Pour consulter le planning et les échéances pour les soutiens aux projets vous pouvez consulter :

Fondation Nature et Découvertes
1, avenue de l'Europe
78117 Toussus-Le-Noble
tél. 01 39 56 01 47
www.natureetdecouvertes.com

Fondation Nicolas Hulot

L'objectif général de la fondation est l'éducation à l'environnement aussi aide-t-elle par un soutien toutes initiatives d'intérêt général touchant à l'environnement, scientifique, logistique ou financière sans limitation établie.

Fondation Nicolas Hulot
52, bd Malherbes
75008 Paris
tél. 01 44 90 83 03 - fax 01 44 90 83 19
www.planete-nature.org

Fondation Yves Rocher

Cette fondation développe en relation avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, des actions à destination de l'enseignement élémentaire.

Par l'action «des plantes et des hommes» ou « une école un arboretum », la fondation Yves Rocher apporte un soutien technique, pédagogique et financier aux projets scolaires qui font avancer la connaissance et la protection du monde végétal. Elle aide des actions concrètes (arboretum, jardinage, parcours botanique...) qui permettent de faire découvrir aux enfants la vie des arbres, la richesse du monde végétal et le fragile équilibre des êtres vivants.

Afin d'aider les enseignants à intégrer la dimension environnementale dans leurs cours et à se familiariser avec la pédagogie de projet, la fondation propose également une formation gratuite d'une semaine en juillet.

Fondation Yves Rocher

10, quai du Président Roosevelt

92444 Issy-Les-Moulineaux cedex

tél. 01 41 08 55 00 - fax 01 41 08 58 55

contact@yves-rocher-fondation.org

www.yves-rocher-fondation.org

[Retour haut de page](#)

Fondation de France

Organisme sans but lucratif reconnu d'utilité publique, la Fondation de France a pour mission principale d'aider ceux qui désirent mener à bien une œuvre d'intérêt général, en soutenant le développement de la générosité. Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de la Fondation de France, et répondre à des critères précis. Par exemple, avec l'appel à projets «Ensemble pour gérer le territoire», la Fondation de France souhaite encourager les initiatives qui visent à instaurer un dialogue constructif entre les acteurs d'un même territoire en vue de résoudre un conflit et de faire émerger un projet commun, dans le souci de préserver et de valoriser ce territoire et ses ressources naturelles. Ces appels à projets s'adressent aux organismes sans but lucratif, conduisant des actions partenariales de concertation telles que décrites précédemment : associations et collectivités locales, groupements professionnels, ou comités de quartier. Les propositions élaborées conjointement par plusieurs organismes seront les bienvenues.

D'autre part, les «bourses déclics jeunes» de la Fondation de France peuvent aider des jeunes âgés de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers.

Fondation de France
Délégation Rhône-Alpes
19, rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
tél. 04 72 10 92 30 - fax 04 72 10 92 39
rhone@fdf.org
www.fdf.org

Fondation Veolia

La Fondation Veolia Environnement soutient en priorité les projets apportés par ses collaborateurs et veille à ce que tous les porteurs de projets puissent bénéficier des conseils d'un parrain, salarié du groupe Veolia Environnement. Choisi en fonction de sa proximité avec votre projet, de ses centres d'intérêt et de ses compétences, il est chargé de vous accompagner tout au long de son déroulement. La Fondation agit dans le cadre du mécénat. Les projets soutenus doivent être d'intérêt général et sans but lucratif. Contrairement à des opérations de parrainage ou de sponsoring, ils ne doivent rechercher aucune contrepartie commerciale en rapport avec le montant de l'aide apportée. La Fondation est attentive à toutes les demandes quelle que soit leur taille. Aucune limite maximum ou minimum n'est fixée au montant de ses aides, mais celles-ci ne peuvent dépasser 50 % du budget d'un projet soutenu. Elles viennent en complément d'aides publiques, de soutiens privés ou des ressources propres au demandeur. Le but de la Fondation est de faire bénéficier les porteurs de projet d'un effet de levier supplémentaire. Les aides de la Fondation sont en priorité réservées à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel.

Fondation d'entreprise Veolia Environnement
15, rue des Sablons
75016 Paris
www.fondation.veolia.com/fr/

Fondation Ensemble

Pour un nouveau développement humain intégrant la protection de l'environnement La participation au budget d'un projet ne dépasse pas 60% des dépenses effectives. La Fondation demande donc au partenaire de solliciter auprès d'autres bailleurs de fonds un minimum de 40% de cofinancement.

Les associations partenaires de la réalisation de ces projets doivent justifier d'une existence d'au moins deux ans ; elles doivent être domiciliées en France.

Les projets éligibles sont des programmes concrets qui :

- Ont pour objectif de faire comprendre l'interdépendance et la fragilité des écosystèmes qui soutiennent la vie sur la planète (prise de conscience)
- Améliorent la connaissance sur l'environnement, les rapports

environnement-personne-société, environnement - santé

- Participent au développement d'attitudes et de compétences de résolution des problèmes environnementaux
- Participent à l'adoption de comportements bénéfiques à la protection de l'environnement
- Suscitent l'engagement dans l'action (implication citoyenne)
- Contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées tout en les sensibilisant à l'importance du lien qui les relie à la nature (insertion par le jardinage biologique, insertion par des activités de recyclage...)
- Permettent la réalisation d'actions d'amélioration visible de la qualité de vie urbaine dans les quartiers défavorisés, si ces actions sont accompagnées de formation/sensibilisation du public
- Intègrent résolument la dimension environnementale à chaque étape du projet
- Mesurent les résultats obtenus au travers des actions menées
- Sont menés en étroite partenariat avec le plus d'acteurs possibles.

Fondation Ensemble

45 rue de Babylone

75007 Paris

www.fondationensemble.org

[Retour haut de page](#)